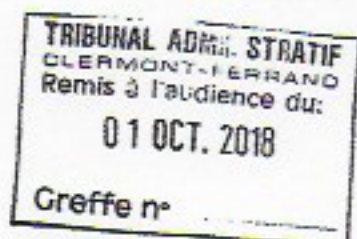


République française

Département du Cantal



COMMUNE DE MARCENAT

Séance du 24 septembre 2018

Membres en exercice : 13	Date de la convocation: 14/09/2018 <i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Colette PONCHET-PASSEMARD</i>
Présents : 10	
Votants: 13	Présents : Eric TOURNADRE, Patrick TAVERNIER, Jean VERNET, Alain BARADUC, Jean-Paul LEMMET, Michel COMBES, Laurent CHASSAT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Joël ROUSSET, Yves HERAULT
Pour: 13	
Contre: 0	Représentés: Claudine DURAND par Patrick TAVERNIER, Jean-Philippe LESOEUR par Joël ROUSSET, Gisèle MALROUX par Colette PONCHET-PASSEMARD
Abstentions: 0	
	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Paul LEMMET

Objet: REVISION DU ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT ET MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE - DEL2018_05_02

Madame le Maire rappelle que dans la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2017, le Conseil s'est prononcé favorablement pour un assainissement collectif au Hameau de Serres. Décision qui a été prise après étude approfondie des solutions alternatives à un assainissement non collectif sur ce hameau.

Le Conseil a demandé à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches préliminaires administratives et financières pour ce projet. C'est ainsi que dans sa séance du 26 juin 2018 le Conseil Municipal, a choisi le bureau d'études ACD'EAU pour procéder à la révision du zonage communal de l'assainissement collectif. L'ensemble du territoire a fait l'objet de l'étude, et aujourd'hui, Madame le Maire expose au Conseil Municipal les résultats de l'étude de révision du zonage de l'Assainissement communal.

Les résultats du zonage indiquent le mode d'assainissement du territoire communal et délimite les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement collectif futur et les zones d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal, après discussion, délibère à l'unanimité et :

- approuve la révision du zonage d'assainissement.

